



LES P TINS DE L'ARAPS

Editorial

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'année 2015 a été marquée par la naissance d'un grand projet destiné à valoriser le site gallo-romain de la Croix Guillaume à Saint-Quirin : la création d'une sculpture de Jupiter à l'aigle qui sera mise en place lors des Journées européennes du patrimoine 2016.

Seul site archéologique mis en valeur dans le Pays de Sarrebourg, conjuguant à la fois le patrimoine et la nature, la Croix Guillaume, qui accueille de nombreux visiteurs et promeneurs, est l'objet de toute notre attention.

L'association poursuit ses recherches archéologiques en forêt domaniale de Saint-Quirin avec un double objectif : la connaissance des occupations anciennes et la préservation de ce patrimoine si fragile.

Parallèlement aux opérations de terrain, le travail entrepris sur les peintures murales gallo-romaines de la villa de Saint-Ulrich, conservées au Musée du Pays de Sarrebourg, constitue une partie importante de nos recherches.

Pour toutes nos actions de valorisation et de recherches, nous avons établi des contacts fructueux avec les élus (CC2S, St-Quirin, Sarrebourg), l'ONF, 2 Sarres-Tourisme, les associations (club vosgien par exemple), la DRAC et bien sûr le musée de Sarrebourg.

Mais c'est sur l'engagement des adhérents de l'association que reposent nos actions. Merci à tous ceux qui œuvrent sans relâche à leur réalisation.

La qualité des recherches effectuées qui nécessitent exigence et rigueur, est parfaitement compatible avec la bonne humeur et l'ambiance chaleureuse qui règnent dans notre association, parfaitement compatible aussi avec la diffusion au plus grand nombre, de nos résultats, l'un de nos objectifs.

*La Présidente,
Dominique Heckenbenner*

Les juridictions pénales face au fléau des pratiques illégales des détecteurs de métaux

Henri Ontabilla

Selon l'association « Halte au pillage du patrimoine archéologique et historique », dite HAPPAH, au moins 520 000 objets sont pillés chaque année en France. Ces vols, qui concernent principalement des objets de l'époque gauloise, antique et médiévale, comme les pièces de monnaie, seraient le fait d'environ 45 000 prospecteurs munis de détecteurs de métaux.

Devant l'ampleur du phénomène et les dommages irréversibles en résultant, les institutionnels et les scientifiques ont réagi.

Dès 1989 des dispositions législatives sont mises en œuvre. Ces dispositions seront reprises dans le code du patrimoine.

Pour rappel, deux textes réglementent essentiellement la matière.

- l'article L542-1 du code du Patrimoine édicte que « Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche ».

- l'article L544-1 stipule qu'« Est puni d'une amende de 7 500 euros le fait, pour toute personne, de réaliser, sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui, des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches de monument ou d'objet pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans autorisation ».

En 2011, à la demande de Frédéric Mitterrand, alors ministre de la Culture et de la Communication, le Conseil National de la Recherche Archéologique dépose un rapport intitulé : « Détecteurs de métaux et pillage : le patrimoine archéologique national en danger ». Dans son rapport le CNRA constate des pratiques illégales de plus en plus fréquentes liées à l'augmentation du nombre d'utilisateurs de détecteurs de métaux sans autorisation de l'État et à une application insuffisante de la loi.

Le 26 janvier 2016, sur un site internet de lancement de pétition, un groupe d'étudiants en archéologie n'hésite pas à poster une pétition adressée à Madame Fleur Pellerin, Ministre de la Culture et de la Communication et dénommée « Pour un encadrement administratif de la pratique de la détection de métaux ». Dans leur acte pétitionnaire, ces étudiants font état de la perte définitive d'importantes et nombreuses données archéologiques du fait de la découverte illé-

gale d'objets déterrés et trouvés sans tenir compte du contexte archéologique. Ils demandent aux autorités d'agir après avoir constaté que les mesures existantes de par la rareté des sanctions face à l'immensité du problème font qu'elles sont purement et simplement ignorées et n'empêchent en rien le pillage archéologique.

De manière générale les médias font écho à ce problème.

Qu'en est-il des tribunaux chargés de juger ces affaires ?

L'examen des décisions pénales rendues ces dernières années montre la réalité des difficultés rencontrées.



Dessin Roland Mangin

PREMIÈRE AFFAIRE

En 1997, à Boucq en Meurthe-et-Moselle, deux retraités passionnés d'archéologie, utilisateurs de détecteurs à métaux à leurs heures perdues, découvrent 200 pièces d'or provenant de l'or des Incas datant des règnes de Louis XII et Louis XIV. Le trésor est estimé à 91 000 euros. Ces deux personnes, déclarent leur trouvaille en mairie et revendiquent en application de l'article 716 du code civil la moitié du butin, l'autre moitié revenant à la mairie, propriétaire du terrain. La mairie s'oppose à ces revendications et dépose plainte pour utilisation de détecteur à des fins archéologiques, destruction d'un site archéologique et recherche d'un trésor.

Le 19 octobre 2000 la chambre correctionnelle de la cour d'appel de Nancy confirme le jugement de première instance et condamne Louis Fontenay (l'autre

prévenu est décédé en 1999) pour utilisation non autorisée d'un détecteur de métaux pour la recherche historique ou archéologique, pour exécution de fouilles archéologiques sans autorisation et pour dégradation grave de biens classés ou inscrits, à 10 000 francs d'amende dont 9 000 francs avec sursis, pour les délits, et 3 000 francs d'amende, pour la contravention, outre les intérêts civils et les frais de procédure.

Le 26 juin 2001, la cour de cassation rejette le pourvoi formé par Louis Fontenay de sorte que l'arrêt du 19 octobre 2000 devient définitif.

Pour justifier sa décision, la cour de cassation retient que le prévenu a agi sans aucune autorisation et qu'il a reconnu que ses recherches avec détecteur avaient pour but la découverte d'objets historiques.

Le 12 Décembre 2009, à la demande de la mairie, l'étude de Maître Teitgen met aux enchères les quelques 200 monnaies en or du trésor de Boucq. Celui-ci est alors estimé à 153 000 euros.

À ce jour, il ne semble pas que Louis Fontenay ait revendiqué quelque droit sur le produit de la vente.

DEUXIÈME AFFAIRE

Le 14 décembre 2008, deux personnes sont prises en flagrant délit d'utilisation d'un détecteur de métaux sur la commune de Véronnes (Côte-d'Or) par un archéologue qui a aussitôt contacté la gendarmerie. Les forces de l'ordre en présence du maire contrôlent alors ces deux pilleurs du dimanche en possession d'un détecteur de métaux, d'une pelle et de quelques objets archéologiques (monnaies et morceaux de fibules antiques, etc.).

Le 12 novembre 2010, le tribunal de grande instance de Dijon les condamne chacun à une amende avec sursis de 700 euros pour le délit de fouilles clandestines et 300 euros ferme pour l'utilisation du détecteur de métaux sans autorisation. Ils doivent en outre s'acquitter chacun de 90 euros de frais de justice.

Les prévenus ayant reconnu les faits et plaidé coupables, il semble que le tribunal ait homologué l'accord intervenu entre les prévenus et le parquet dans le cadre de la procédure de reconnaissance préalable de culpabilité (plaider coupable : d'où une peine généralement plus légère).

TROISIÈME AFFAIRE

Dans la nuit du 19 au 20 septembre 2008, vers 00 h 00, sur un terrain situé dans l'emprise de l'antique Mediolanum, agglomération antique, au lieu-dit « les Reliques », un membre de l'association HAPPAH, alerté par de nombreux stigmates de pillage sur le site de Mâlain, prend en flagrant délit deux fouilleurs clandestins qui prospectent les lieux, munis de

détecteurs de métaux haut de gamme et de pelles. Les gendarmes, appelés discrètement, arrivent rapidement sur place et interpellent les prévenus.

Ces derniers comparaissent le 9 juin 2011 devant le tribunal correctionnel de Dijon pour fouille illégale et recherche d'objets intéressant l'histoire et l'archéologie avec des détecteurs de métaux sans autorisation. La première infraction délictuelle est punissable de 7 500 euros d'amende et la seconde contraventionnelle d'une amende de 1 500 euros.

Quatre membres de l'association HAPPAH et trois représentants du Service Régional de l'Archéologie de Bourgogne assistent au procès. Le Conservateur Régional de l'archéologie est appelé en tant que plaignant et représentant des intérêts de l'État. Il n'y a pas de partie civile, la propriétaire n'ayant pu être contactée pour porter plainte.

Le tribunal, suivant en cela les réquisitions du parquet, condamne chacun des pilleurs à 400 euros d'amende pour la fouille clandestine et à une contravention de 200 euros pour l'utilisation de détecteurs de métaux sans autorisation. Il n'ordonne pas comme requis la confiscation des détecteurs.

Ces sanctions paraissent bien faibles vu le contexte caractérisant l'existence manifeste d'un trafic. Sur ce point, l'HAPPAH reproche aux gendarmes de n'avoir pas saisi immédiatement le matériel de détection ainsi que la loi l'autorise et d'avoir négligé la fouille du véhicule ce qui aurait pu livrer des objets archéologiques et d'autres preuves matérielles à charge (cartes IGN, documentations, etc.). Enfin, il n'y a eu, ni perquisition au domicile des prévenus, ni enquête avant le procès.

QUATRIÈME AFFAIRE

Le 5 février 2012 un vigneron sexagénaire est interpellé, en Seine-et-Marne, lors d'un contrôle routier réalisé par les douaniers qui découvrent à bord de son véhicule 112 pièces anciennes d'époque gallo-romaine. A la demande du parquet de Meaux, une perquisition est menée au domicile du vigneron, où les douaniers trouvent un véritable petit musée : 2 300 objets anciens, parmi lesquels des pièces de monnaie, des poteries, des bagues et des colliers.

En 2014, le prévenu est poursuivi devant le tribunal correctionnel de Meaux pour exécution de fouilles archéologiques sans autorisation, détention de bien culturel et vente de découverte archéologique. Sa femme est poursuivie pour recel. A l'audience, le prévenu déclare : « J'ai toujours fait ça, je ne pensais pas être un bandit de grand chemin ». « J'aurais aimé être archéologue. Je n'ai pas pu », « Cette passion, je la tiens de mon grand-père. Il m'emmenait le week-end



Dessin Roland Mangin

dans les champs, on ramassait des pièces », « Je pensais être dans la légalité ».

Le parquet requiert une peine de quatre mois de prison avec sursis contre le vigneron, assortie d'une amende avec sursis et une amende de 5 000 euros contre son épouse pour recel. De leur côté les douanes, à l'origine de l'affaire, demandent au couple le paiement d'une amende de 200 000 euros, pour détention illégale de « biens culturels ».

Le tribunal de Meaux condamne le prévenu à six mois d'emprisonnement avec sursis et au paiement d'une amende douanière de 197 235 euros. L'épouse est condamnée à une amende de 3 500 euros.

CINQUIÈME AFFAIRE

Le 13 novembre 2015, le tribunal correctionnel de Dijon, considérant qu'il s'agissait de fouilles archéologiques interdites car effectuées sans autorisation préalables de la préfecture, condamne cinq « chasseurs de trésor » amateurs à des peines d'emprisonnement allant jusqu'à trois mois de prison avec sursis et à 15 000 euros d'amende. Ce tribunal, par ailleurs, ordonne la restitution des pièces d'argent au propriétaire du champ.

Il était reproché aux prévenus d'avoir découvert 2 000

pièces gauloises en argent en 2012 dans un champ à Laignes, pas très loin du site d'Alésia, grâce à l'utilisation de détecteurs de métaux. Ces pièces avaient ensuite été revendues à un collectionneur privé, lui aussi poursuivi et condamné à 3 000 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Dijon.

A l'audience du 18 septembre 2015, les prévenus avaient plaidé la bonne foi : « On cherchait des trésors et pour moi, c'était un rêve de petit enfant » dit l'un d'eux.

CONCLUSION

L'analyse des décisions rapportées amène aux observations suivantes :

- Le peu d'affaires jugées ou portées à la connaissance du public démontre la faiblesse quantitative des interpellations et des poursuites.
- Malgré les difficultés d'interprétation et d'application des textes en vigueur et les moyens de défense invoqués, les tribunaux, saisis des affaires de détectoristes, sanctionnent en principe ces pratiques jugées illégales.
- Il est intéressant de noter que dans quatre des cinq affaires les prévenus ont reconnu chercher un trésor. S'il y a reconnaissance des faits

délictueux, la difficulté relative à la preuve est levée. Par contre, en l'absence d'aveu, les magistrats sont confrontés au problème de la preuve de l'élément intentionnel de l'infraction, à savoir la volonté de rechercher des objets historiques ou archéologiques. Or la charge de la preuve incombe au parquet et le simple fait de se promener avec un détecteur de métaux n'est pas suffisant pour caractériser l'infraction, la volonté de pillage ne se présument pas. D'où l'importance des éléments matériels constatés lors de l'interpellation qui seuls peuvent caractériser les infractions : la nuit, détecteur performant et onéreux, proche d'un site, usage d'une pelle, possession de divers artefacts, etc... et l'importance de la qualité des constats opérés par les services de gendarmerie ou de police : saisie du matériel, fouille des véhicules, perquisitions, etc. A contrario, la preuve peut s'avérer délicate voire impossible à établir en l'absence d'indices matériels pertinents légalement relevés et, dans ce cas, les prévenus seront relaxés.

- La légèreté des peines qui peut éventuellement se comprendre en face de détectoristes de loisirs, est plus difficilement compréhensible face à des trafiquants manifestes. Toutefois, il y a tout lieu

de penser que la plupart des détectoristes poursuivis et condamnés même à de faibles peines ne prendront pas le risque de récidiver.

- En l'état, on ne peut que constater et déplorer la faiblesse des sanctions pénales et la méconnaissance de l'ampleur du phénomène et des dommages qui en résultent de la part des différents acteurs des poursuites : maires, gendarmes, agents de l'ONF, magistrats, etc...

- L'absence de mise en œuvre de procédures plus sévèrement punies. Par exemple, le fait de s'appropriier un artefact trouvé sur le terrain d'autrui (domaine public, mairie, etc...) même sans autre circonstance aggravante, constitue néanmoins un vol simple qui lui est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

- La possibilité pour tout maire d'interdire purement et simplement par arrêté tout usage du détecteur de métaux sur tout ou partie de son territoire ce qui permettrait sans autre constat de mieux encadrer cette activité même si, s'agissant d'une contravention de première classe, la sanction est peu dissuasive.

Les prospections archéologiques

Dominique Heckenbener

Depuis plusieurs années, nous bénéficions d'une autorisation préfectorale de prospection-inventaire délivrée cette année par la DRAC de la nouvelle grande région (Champagne-Ardenne-Alsace-Lorraine). Le but premier de la prospection inventaire est de relever tous les sites archéologiques repérés, de les cartographier, et de communiquer nos résultats au service régional de l'Archéologie.

Depuis 2015, notre programmation a pris une nouvelle direction. En effet, l'ONF a bien voulu nous rendre destinataires des parcelles prévues chaque année en exploitation et de ce fait, nous avons axé nos recherches en priorité sur ces parcelles. Nos prospections ont donc pris une nouvelle dimension de protection du patrimoine archéologique. Nous indiquons ainsi quelles sont les zones à protéger et notamment où le passage d'engins risque d'endommager un site, sans pour cela impacter de manière rédhibitoire l'exploitation forestière.

Nous avons donc parcouru successivement plusieurs secteurs : le Saveux ouest d'abord, commencé en 2014 (*Les Potins* 2015), le versant nord de la vallée du Blancrupt, le Bois de la Neuve Grange, une partie du Streitwald et du Sauvageon.

Le Saveux ouest (Saint-Quirin) : des parcellaires fossiles (terrasses, tas de pierres et murets) datant probablement de la période gallo-romaine ont été mis en évidence. Il est intéressant de signaler plusieurs points d'eau et quelques petits secteurs d'extraction. Un long mur parementé, large de 2 m, a été relevé mais on ne connaît pas pour l'instant sa fonction précise. Il faudra poursuivre les prospections vers l'est, pour étudier la jonction de ce secteur avec la partie est du Saveux où de nombreux bâtiments ont été repérés.



Mur parementé au Saveux (cl. DH)



Bâtiment au Streitwald (cl. DH)



Sauvageon (cl. HO)

Le Streitwald (Saint-Quirin-Abreschviller) : une bonne partie du Streitwald (Streitwald nord) avait déjà été prospectée en 2013 (*Les Potins* 2014). La zone comprise entre le chemin forestier de la Croix Guillaume et la Basse Aubry a été parcourue en 2014 et début 2015. Les vestiges y sont très denses : chemin bordé de murs, bâtiments, enclos, terrasses imposantes, murets, sans doute de la période romaine, carrières (sans doute médiévales ou modernes), source aménagée (période ?), structures indéterminées.

Le Sauvageon (Saint-Quirin-Vasperviller) : comme au Saveux et au Streitwald, on retrouve le même type de parcellaire (chemins bordés de murs, terrasses, murets, bâtiments). Les carrières sont très présentes et sans doute exploitées de la période gallo-romaine à nos jours.

Ces résultats confortent donc un certain nombre d'hypothèses avancées après les fouilles de la Croix

Guillaume et corroborées par les recherches récentes¹. A l'époque gallo-romaine, tous les plateaux, de Belle Roche au Sauvageon et au Streitwald, font l'objet d'une mise en valeur agricole. Les terrasses, construites (grosses pierres en blocage à la base), pour empêcher le colluvionnement, nécessitaient donc des travaux considérables. Ces zones sont aménagées en champs ou en prés, probablement pour certains en prés de fauche et des murets déterminent des parcelles et des enclos. L'habitat est très dispersé avec de petites nécropoles et des sanctuaires peut-être communautaires. On a affaire à des populations agro-pastorales, occasionnellement carriers et tailleurs de pierre. Dès que l'on descend dans les vallées, il ne semble plus y avoir d'occupation, du moins à l'époque gallo-romaine.

Les carrières si elles sont nombreuses, ne peuvent pas

¹ N. Meyer, A. Nüsslein, *Une partie de la campagne gallo-romaine du Haut-Empire des cités des Médiomatrices et des Triboques préservées par la forêt*, hal.archives-ouvertes.fr



Streitwald, carrière (cl. DH)



Terrasse au Sauvageon (cl. DH)

Puzzles en vrac au musée de Sarrebourg, suite

Dominique Heckenbenner

Le projet collectif de recherche « Les enduits peints gallo-romains sur les territoires des Leuques et des Médiomatriques » arrive bientôt à son terme. Après la publication du premier volume consacré à Metz, le second qui traite des peintures murales provenant de tous les autres sites lorrains est en cours de rédaction. Dans ce livre, les décors de la villa de Saint-Ulrich auront une place de choix.

Les collections d'enduits peints de cette villa, conservées au Musée du Pays de Sarrebourg comptent près de 2000 caisses. Leur principal intérêt réside dans leur appartenance à des parois bien localisées et à des contextes archéologiques datés.

Au terme de l'étude, nous aurons une bonne idée du cadre dans lequel vivaient les gallo-romains, mais aussi des techniques mises en œuvre pour réaliser les peintures.

Dans les précédents Potins (2012, 2014, 2015), plusieurs ensembles d'enduits peints provenant de la villa ont déjà été présentés.

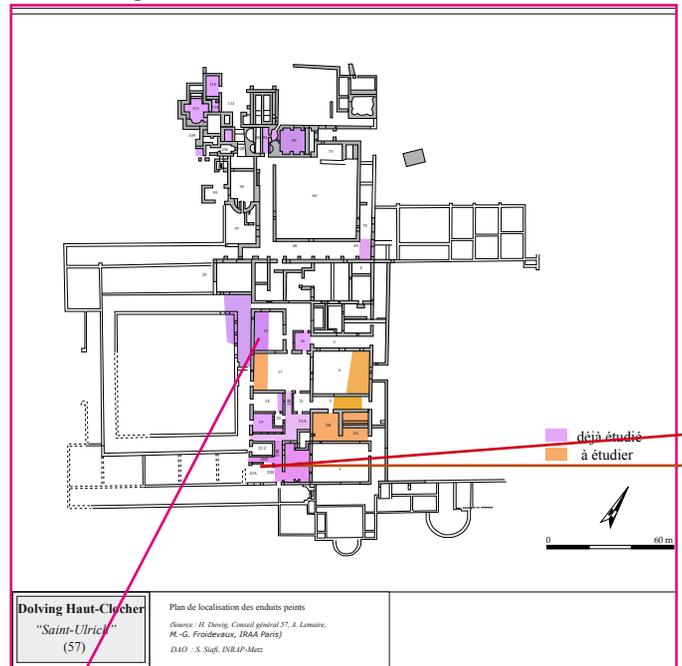
Tout au long de l'année 2015, les recompositions d'enduits peints sont allées bon train, grâce à quelques membres de l'Araps motivés. Mais c'est un travail de longue haleine et il n'est pas toujours facile de trouver les bons collages parmi les milliers de fragments sortis des caisses !

Nous étudions actuellement les pièces d'habitation (chambres, couloirs, pièces de réception) qui donnent sur le péristyle. Les décors conservés datent de la fin du I^{er} siècle et du II^e siècle.

Les peintures de ce secteur comportent dans la plupart des cas une zone inférieure rose, souvent mouchetée (pour imiter la pierre), surmontée d'une bande moulurée. La zone médiane est occupée par des panneaux noirs ou rouges séparés les uns des autres par des inter-panneaux rouges ou noirs décorés souvent de candélabres. Le candélabre, très à la mode aux I^{er} et II^e siècles, imite à l'origine un luminaire, puis s'enrichit peu à peu de motifs divers.

Ainsi la paroi ouest de la pièce 13 montre un candélabre très sobre, sans doute assez précoce, alors que les peintures du péristyle, présentées au musée, offrent des candélabres ornés d'oiseaux, de grappes de raisins, de dauphins et de feuillages.

Les couloirs conduisant au péristyle et desservant les pièces de réception et les chambres sont décorés plus sobrement. Le premier décor (I^{er} siècle) du couloir 23-26 consiste en une alternance de panneaux noirs et rouges surmontant une zone inférieure blanche mouchetée, rythmée par des compartiments noirs à filets rouges. Au II^e siècle, lors de la restructuration des espaces et de la création d'un nouveau couloir (25D), les enduits peints ont été piquetés pour recevoir un nouveau décor. Ce second état montre une zone inférieure rose mouchetée, surmontée par de grands panneaux jaunes à filets blancs, séparés les uns des autres par des bandeaux rouge bordeaux. Dans l'antichambre 23 A, à la jonction des deux couloirs 23 et 26, la paroi rouge unie était couverte de graffitis. Dans le couloir 25 enfin (II^e siècle), des panneaux jaunes à filets rouges, bordés d'une bande verte sont surmontés d'une bande moulurée beige au-dessus de laquelle se dressent des panneaux blancs à encadrements noirs. Le mortier



Pièce 13, candélabres (cl. DH)



0 10 cm

de plusieurs fragments porte des empreintes des poteaux qui constituaient la cloison du couloir.

La prédominance de la couleur jaune et blanche pour les couloirs s'explique certainement par la volonté d'éclaircir ces espaces.

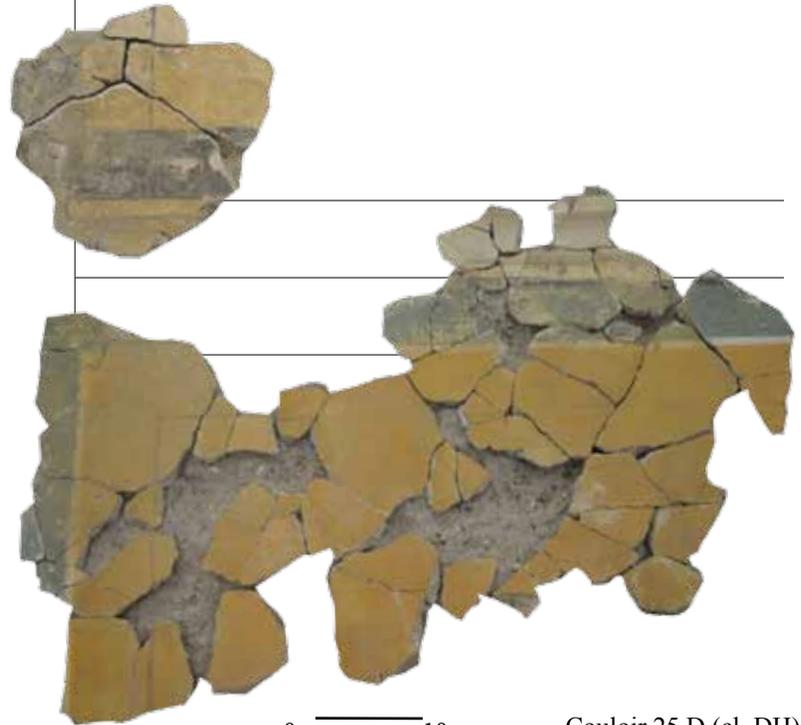
L'étude des enduits peints de la villa permet d'attribuer un statut à chaque pièce. Ainsi, les décors du péristyle, de la pièce 24, de la pièce 19 sont plus élaborés que les couloirs ou que la pièce 13. L'étude des enduits peints de la pièce 8 plus tardive (III^e-IV^e siècle) à vocation thermique évoque un changement radical de conception du décor. Les panneaux blancs sont cloisonnés par des bandes vertes et noires et des filets noirs qui se coupent à angle droit.

Des analyses de pigments (bruts ou déjà appliqués sur les enduits) ont été réalisées par le Dr. Luc Megens (laboratoire du ministère de la culture néerlandais). La plupart des bleus sont constitués de bleu égyptien (couleur fabriquée à partir de cuivre, sable et natron), les verts de glauconite (provenance nord-ouest de l'Europe) ou de céladonite (Chypre et Italie du nord). L'un des échantillons de vert provenant du péristyle montre la présence de zinc, de cuivre et d'un peu de manganèse.

Le rouge est de l'oxyde de fer, mélangé parfois avec du vermillon (mercure). Les traces de plomb découvertes sur certains échantillons peuvent provenir des outils utilisés.



Pièce 25 A (cl. DH)



0 10 cm

Couloir 25 D (cl. DH)

Les sciences de l'archéologie : la carpologie

Muriel Rohmer

Pour reconstituer la vie des sociétés du passé, l'archéologie a bénéficié, au cours du XX^e siècle, de l'apport des techniques et des raisonnements des sciences humaines et sociales, des outils et méthodes des sciences de la vie et de la terre.

Ce premier volet d'une série d'articles consacrés aux sciences de l'archéologie concerne la carpologie.

Définition

Le terme karpos signifie fruit en grec.

La carpologie étudie les restes végétaux macroscopiques conservés en contexte archéologique : fruits, noyaux et pépins mais aussi les feuilles, les bourgeons, les mousses. Elle s'étend aux restes de préparations alimentaires d'origine végétale : pain, galette, gruau.

Les premières études carpologiques remontent au

XIX^e siècle. Elles sont menées sur des graines deséchées découvertes dans des sépultures en Égypte. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la carpologie s'intéresse aux restes végétaux retrouvés au cours des fouilles de palafittes en Suisse et des mines de sel du site de Hallstatt en Autriche. La discipline prend son essor au milieu du XX^e siècle, tout d'abord en Angleterre puis en France.

Méthode

Le carpologue prélève les sédiments dans des couches stratigraphiques ou dans des structures archéologiques bien datées.

Les structures les plus propices à la présence de semences sont celles liées :

- au stockage : silos, greniers,
- à la transformation : fours, séchoirs
- au rejet : dépotoirs, latrines.

Modes de conservation des semences

La conservation des graines et des fruits requiert des conditions particulières :

- La carbonisation est la transformation d'éléments organiques en charbon sous l'effet de la chaleur. Les restes végétaux conservent leur forme.

- L'imbibition se rencontre en milieu humide : dans les puits, les latrines, les villages lacustres. Les semences sont gorgées d'eau et gardent leur aspect originel.

- La minéralisation exige des conditions physico-chimiques particulières à savoir un contexte riche en sels minéraux. Ceux-ci pénètrent les tissus végétaux et prennent la place de la matière organique. Deux modes de conservations qui dépendent du climat :

- La dessiccation : la sécheresse stoppe la décomposition.

- La congélation : ce fut le cas pour les fruits trouvés dans l'estomac d'Ötzi, homme du Néolithique découvert dans les Alpes en 1991.

Les sédiments prélevés sont ensuite recueillis par tamisage ou flottaison puis séchés. L'étude est effectuée à l'aide d'une loupe binoculaire. Les observations morphologiques et anatomiques, c'est-à-dire la forme et la structure de surface des graines par exemple, constituent des critères importants de détermination. Les semences sont identifiées à l'aide d'une collection de référence. Elles sont comparées à des éléments végétaux actuels.

Applications

La carpologie contribue tout d'abord à la reconstitution de paléoenvironnements. Les restes végétaux apportent des informations sur la nature des biotopes (champs, haies, bois) et leur type d'exploitation. Il est possible d'obtenir une image d'une partie du couvert végétal d'un site et de son évolution dans le temps. Elle aide ainsi à restituer le paysage agraire.

L'étude des semences renseigne aussi sur les pratiques alimentaires par exemple sur les espèces consommées et les préparations culinaires comme le pain, les galettes.

Les restes végétaux macroscopiques sont les témoins des pratiques agricoles et apportent des informations sur les usages depuis la préparation du sol jusqu'à la récolte. La présence de plantes nitrophiles sur des sols pauvres en nitrate indiquera un enrichissement artificiel.

Grâce aux études carpologiques, il est possible de déterminer si les plantes ont été cultivées sur place ou si elles ont fait l'objet d'échanges sur de longues

distances.

En contexte d'habitat, la répartition spatiale des restes végétaux aide à identifier les zones d'activités, celles réservées au traitement des récoltes (aire de battage des céréales), au stockage, à la cuisine. Elle permet de localiser aussi les zones dédiées à l'élevage, de repérer par exemple les prés de fauche.

La carpologie s'applique également à l'archéologie funéraire, à l'étude des offrandes alimentaires notamment. L'intérêt est de reconstituer les rites et pratiques funéraires.

La carpologie s'intègre à l'archéobotanique, domaine qui rassemble plusieurs disciplines se distinguant par leur objet d'étude : la palynologie (étude des pollens), la dendrochronologie (méthode de datation fondée sur l'analyse des anneaux de croissance des arbres), l'anthracologie (étude des charbons de bois).

En participant à une meilleure connaissance de l'impact des activités humaines sur les environnements anciens et sur leur évolution, ces disciplines complémentaires les unes des autres apportent également des éléments de réflexion précieux pour comprendre le présent et préparer le futur de nos sociétés.

Exemples d'études carpologiques :

Bouby (L.) - Restituer les pratiques agraires par la carpologie archéologique, *Études rurales*, 153-154, 2000, p.177-194.

Bouby (L.) - Restituer les pratiques agraires par la carpologie archéologique, *Études rurales*, 153-154, 2000, mis en ligne le 16 juin 2003. <http://etudesrurales.revues.org/10>.

Wiethold (J.), Preiss (P.), Graines, noyaux, pain et galettes carbonisés : les restes d'offrandes alimentaires dans les nécropoles gallo-romaines témoignent des rites funéraires, *D(is) M(anibus), Pratiques funéraires gallo-romaines*, Musée du Pays de Sarrebourg, 2009, p. 64-71.



Bulbes, tiges et racines de fromental ©Sidonie Preiss, CRAVO
extrait du catalogue de l'exposition *D(is) M(anibus)*

Conservation préventive du mobilier archéologique

de la fouille au musée

Roland Maret

Les objets retrouvés lors des fouilles (le mobilier archéologique) doivent affronter l'épreuve de l'exhumation, passant de leur milieu d'enfouissement où ils étaient relativement protégés, au milieu atmosphérique. Cette phase critique doit être rapidement accompagnée de traitements spécifiques, dépendant de la nature de chaque objet et du milieu où il séjournait. A défaut, une altération irréversible commencerait. Avant d'aborder quelques cas usuels, voyons dans quelles conditions le mobilier doit être prélevé sur le terrain.

La collecte

Lors d'une fouille, des précautions doivent être prises pour ne pas perdre le contexte qui entoure le mobilier archéologique. Un carroyage est installé. Celui-ci est repéré avec une précision du mm à l'aide d'un tachéomètre (télémètre laser), par rapport à un point origine, lui-même référencé dans les trois dimensions avec un GPS, à moins de 1 m près. La position de chaque objet est définie par ses coordonnées dans le carroyage. D'autre part on doit procéder unité stratigraphique par unité stratigraphique (US) au fur et à mesure de la fouille de sorte que les objets qui ont été enfouis dans le même temps soient identifiés et rassemblés sous le même numéro d'US. Les relations chronologiques entre les objets découverts sont ainsi respectées. Par exemple des ensembles de fragments d'enduits peints provenant du même mur resteront connectés ; de même certains vestiges (constructions, objets variés) ne pourront être datés que grâce à la présence de céramiques, de monnaies bien documentées.

On comprend que des fouilles sauvages ayant pour but de piller des objets de valeur sont catastrophiques : elles détruisent irrémédiablement des informations scientifiques capitales concernant la connexion de ces objets avec leur environnement et leur contexte historique.

Avant prélèvement, chaque artefact (objet ou structure) est photographié en place (avec une mire), décrit, numéroté et repéré.

Le cas échéant, un dessin (coupe du terrain, front de taille de carrière ...) complètera le relevé.

Lors de nos prospections en forêt, le repérage se fait à l'aide d'un GPS de précision. Cela permet ensuite d'établir une carte qui permettra d'étudier le contexte géographique et la répartition des objets sur le terrain. L'objet peut alors être prélevé avec soin, en veillant à éviter toute pollution ultérieure (sachet plastique mi-

nigrip, caisse). La manutention et le transport constituent une étape importante, qui doit tenir compte de la fragilité du mobilier récolté. En particulier il faut éviter tout risque d'abrasion en protégeant chacun des objets.

Pendant la phase du stockage provisoire avant traitement, l'emballage ou le contenant doivent être neutres chimiquement pour l'objet : pas de colle émettrice de vapeurs, sachets uniquement en polyéthylène, armoire métallique. L'hygrométrie et la température sont maintenues stables pour éviter les phénomènes de condensation et les fissurations.

Lorsque le mobilier à prélever a de très grandes dimensions (grande statue, pirogue ...) il faut recourir à une entreprise spécialisée qui mettra en œuvre les moyens adaptés.



Croix Guillaume, enregistrement des fragments de Jupiter sur le terrain. Tous les fragments ont été numérotés et relevés sur plan (cl. DH)

Le choix des traitements

En général le mobilier archéologique est fragile. Il a séjourné dans des conditions telles que ses propriétés mécaniques sont le plus souvent altérées. Les manipulations doivent respecter des protocoles adaptés. Un examen attentif de l'état de l'objet (constat d'état) permet de choisir les traitements à appliquer. Selon les cas des traitements doivent être entrepris dans l'urgence ou reportés. C'est le responsable scientifique ou le conservateur qui fait ces choix.

Plus le matériau est poreux et plus il est susceptible d'être dégradé par des micro-organismes.

Chaque fois que c'est possible les traitements physiques ou chimiques doivent respecter l'intégrité de l'objet à l'aide de techniques non intrusives. De même on veillera à ce que les apports de matière soient réversibles et clairement identifiables.

Quel que soit l'objet récolté, il convient d'être très attentif à son degré d'humidité. Un séchage trop rapide

peut faire apparaître des fissures. Inversement il peut être dangereux de conserver un objet très humide dans un récipient étanche : de l'oxydation ou des moisissures pourraient rapidement se développer.

Les matériaux

Le mobilier en bois se conserve mal sous l'effet des agents biologiques (insectes, moisissures) et chimiques (acidité) en présence d'oxygène.

En particulier les bois gorgés d'eau nécessitent des traitements spécifiques. Ils sont extrêmement fragiles et se dégradent rapidement à l'air libre. Ils peuvent d'abord être conservés en chambre froide pour interrompre les attaques par les agents biologiques qu'ils contiennent, mais le plus souvent on les met dans des bacs remplis d'eau, ou encore dans du film plastique et de l'aluminium, en attendant d'être expédiés le plus rapidement possible au laboratoire.



Galoches (*scalpona*) en bois, îlot de la Paix, Musée du Pays de Sarrebourg, restauration Arc-Nucléart (cl. MPS-DH)

Dans certains cas un traitement coûteux en laboratoire spécialisé peut être décidé : après nettoyage, du PEG, une résine liquide (polyéthylène glycol en solution aqueuse) est substituée à l'eau d'origine (salée ou non) par imprégnation dans des bacs ou par aspersion. Ensuite vient un séchage lent sous vide (lyophilisation). Le tout peut durer plus d'un an. Le bois ainsi imprégné est stabilisé et gagne en résistance. Pour éviter la reprise d'humidité il devra dès lors être maintenu en atmosphère stable (hygrométrie et température régulées précisément).

La présence de parties métalliques comme des clous en fer au contact du bois humide interdirait d'utiliser du PEG en solution (oxydation). On les dépose, on nettoie le bois environnant pollué par des sulfures, et on les remplace par des substituts en résine.

Quant aux bois secs, ils sont d'abord débarrassés des poussières et impuretés par aspiration et brossage. Ils seront bien sûr dès lors conservés en atmosphère contrôlée. Ils subiront ultérieurement d'autres traitements s'ils sont infestés.

Le mobilier métallique (fer, bronze, plomb) est couvert de produits de corrosion qui peuvent avoir atteint l'objet en profondeur et sa forme peut masquer une extrême fragilité. En effet, les agents naturels ont tendance à faire revenir les métaux à l'état d'origine (oxydes, carbonates, sulfures, chlorures etc ...). Sur le lieu de fouille il sera séché et placé dans un emballage neutre en le protégeant des chocs et frottements puis envoyé d'urgence à un laboratoire qui procédera si nécessaire à une déchloruration et à un nettoyage mécanique (jet d'air comprimé).

Sur un chantier de forge le travail à chaud projette des fragments d'oxyde de fer appelés battitures. Celles-ci sont stables chimiquement et peuvent être retrouvées sur place plusieurs siècles plus tard à l'aide d'un aimant.



Coin de carrier, Croix Guillaume (cl. DH)



Coin de carrier, Croix Guillaume, Musée du Pays de Sarrebourg, restauration LAM(cl. DH)

Malgré une certaine inertie chimique, au cours de l'enfouissement, le verre exposé à l'acidité du sol subit une lente altération qui peut à long terme le rendre totalement opaque. Sous l'effet de l'irisation, des écailles se décollent emportant décors et traces techniques. Un soin particulier sera apporté lors de la collecte.

La céramique, surtout si elle a été bien cuite, résiste assez bien à un enfouissement prolongé, sauf en terrain siliceux. Après nettoyage un remontage par collage pourra par la suite être entrepris, avec des colles réversibles.

En revanche le mobilier lapidaire n'a pas subi pendant son façonnage de traitements chimiques, ni physiques hormis la taille. Il est donc stable chimiquement, et la dégradation peut rester superficielle, surtout si la pierre est peu poreuse, comme le granite. On se



Verre, Basse du Loup (Saint-Quirin) (cl. DH)



Céramique de la sépulture 16, Croix Guillaume (Saint-Quirin) (cl. DH)

contente de le nettoyer, en prenant garde à la présence d'éventuelles polychromies. En revanche le grès et le calcaire, en présence d'humidité (contact avec la terre, sous-bois), beaucoup plus poreux et gélifs ont été colonisés par des micro-organismes, des lichens ou des mousses qui les ont dégradés. Les reliefs et les angles vifs se sont estompés. Ces pierres devront être mises à l'abri.

Le charbon de bois, minéralisé à l'état de carbone, se conserve bien. On le retrouve intact plusieurs siècles après sa production dans une charbonnière. En raison de sa porosité il faut veiller à la pureté de l'échantillon choisi si on prévoit de faire une analyse (nature du bois employé, datation au C14).

Le mobilier constitué de diverses matières organiques (os, cuir, laine, textile, papier), surtout s'il séjourne en milieu humide, est comme le bois très sensible aux insectes et aux moisissures. Ceux-ci consomment peu à peu la kératine de la laine, le collagène des os et du cuir, la cellulose du papier en les fragilisant. Leur attaque peut être suspendue par une conservation au froid. Le traitement de ces objets très poreux, extrêmement fragiles et hétérogènes est une urgence. Au laboratoire ils sont séchés, soigneusement nettoyés et désinfectés, puis conservés en atmosphère contrôlée.



Bois carbonisé, Bois de la Neuve Grange, Lafrimbolle (cl. DH)

En revanche les os brûlés (rites funéraires) ne nécessitent pas de traitement préventif. En vue de leur redonner de la souplesse les cuirs peuvent subir le traitement PEG lyophilisation.

Dès sa collecte lors de la fouille, il s'agit d'obtenir rapidement un minimum de stabilisation de l'objet référencé. Il est ensuite dirigé vers un Centre de conservation et d'étude (CCE) dépendant de l'État et/ou d'une collectivité. Quand la dévolution du mobilier est effective, il peut rejoindre les collections du musée. Celui-ci engagera (dans la mesure de ses moyens) des traitements de conservation à long terme et des restaurations. Le musée de Sarrebourg abrite un centre de conservation temporaire où les objets sont conservés dans de bonnes conditions avant leur affectation définitive. La construction d'un nouveau CCE est prévue en Lorraine.

Le musée a la charge de présenter le mobilier archéologique au public, tout en veillant à maintenir strictement sur le long terme des conditions de conservation adaptées (température, hygrométrie, qualité de l'air, lumière, protection). Il en est de même des collections placées dans ses réserves.

Bibliographie :

Laboratoire d'archéologie des métaux : http://www.lam-nancy.fr/mode_et_domaines/verre.htm
http://www.lam-nancy.fr/mode_et_domaines/stagiaires.htm.

ARC Nucleart :

Atelier régional de conservation, Rapport d'activité 2011/2012.

Païn (S.) - Manuel de gestion du mobilier archéologique, Méthodologie et pratiques, coll. documents d'archéologie française, éd de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2015.

Vade mecum de la conservation préventive : http://c2rmf.fr/sites/c2rmf.fr/files/vade_mecum_conservprev.pdf.

La fonction symbolique de l'aigle dans le monde romain décryptage du cavalier à l'aigle

Henri Ontabilla

LA DÉCOUVERTE DU CAVALIER À L'AIGLE

Lors des opérations d'archéologie menées de 1994 à 1999 par Dominique Heckenbenner, Nicolas Meyer et les membres de l'ARAPS sur le site gallo-romain de la Croix Guillaume (commune de Saint-Quirin), des fragments provenant d'au moins quatre statues en ronde-bosse correspondant à des groupes du cavalier à l'anguipède sont découverts. Il y a lieu de rappeler que ces ensembles colonnaires sculpturaux se composent pour la plupart d'un socle servant d'assise à un piédestal surmonté d'une colonne puis d'un chapiteau au sommet duquel est installée une statue en ronde bosse. Celle-ci représente un cavalier chevauchant un cheval de guerre en position cambrée dont les pattes antérieures reposent sur les épaules d'un monstre hybride mi-homme, mi-serpent. Certains des fragments découverts à la Croix Guillaume proviennent d'une sculpture qui, tout en relevant bien de la statuaire du cavalier à l'anguipède, présente la particularité de voir le monstre anguipède remplacé par un aigle. Ainsi, le schéma général du cavalier à l'anguipède se trouve reproduit sauf la substitution, sous les pattes antérieures du cheval, du monstre par un aigle. Ce Jupiter à l'aigle, document exceptionnel car unique à ce jour, oblige à revisiter entièrement l'interprétation de ce type de monument et ce par l'étude de la fonction symbolique de l'aigle.

LA SYMBOLIQUE DE L'AIGLE

Dans notre étude, le mot symbole est pris dans sa fonction « révélatrice » par laquelle un signe, une réalité visible et connue, invite à découvrir un ou plusieurs sens invisibles. Partant de ce langage particulier propre à l'humanité, c'est le monde vivant dans son entier qui parle et se découvre par le symbole. Le symbole révèle alors, à partir d'un signe ordinaire, l'intraduisible et recherche dans un monde imaginaire et immatériel, comparaison et interprétation.

Dans le cavalier à l'aigle, l'artiste ne se contente pas de représenter l'aigle en tant que simple animal physique. Il fait appel aux sens cachés qui entrent en résonance avec lui, sens connus des seuls initiés ou collectivement par une population déterminée.

Dans cet univers symbolique, l'aigle est le signe, l'instance physique, réelle et matérielle qui porte le symbole c'est-à-dire les sens qui lui sont attribués. Ainsi, par le jeu de l'expression symbolique et le pouvoir de l'imagination, il est prêté à l'aigle des sens d'ordres



Découverte de l'aigle, Croix Guillaume, (Saint-Quirin) (cl. DH)

purement spirituels, intraduisibles par d'autres procédés, mêlant et reliant ainsi par des fils invisibles, rêve et réalité, inconnu et connu.

Les caractères physiques hors du commun de l'aigle font de cet animal un signifiant d'une valeur symbolique exceptionnelle et le support d'une multitude de sens.

Ces caractères sont perceptibles dès l'aube de l'humanité : c'est un oiseau qui vole très haut dans le ciel, qui possède un vol puissant et rapide, ponctué de longs planés ; il peut aller jusqu'à 130 km/h et en piqué sa vitesse peut atteindre les 320 km/h ; c'est le plus grand des rapaces diurne, le prédateur le plus puissant dans le monde aviaire, il est muni d'un bec et de serres acérées qui lui permettent d'attraper de lourdes proies ; il a des yeux perçants et une vue hors du commun avec laquelle il repère ses proies à de longues distances ; monogame et fidèle, il règne sur un vaste territoire ; il niche en haute altitude dans des falaises abruptes sous un aplomb généralement inaccessible.

C'est donc de façon toute naturelle que l'aigle est perçu comme le roi des oiseaux, le compagnon des dieux et symbolise à merveille la force, la vitesse, la puissance, le pouvoir, la victoire, etc...

L'UNIVERSALITÉ DU SYMBOLISME DE L'AIGLE

À l'aube de l'humanité et durant une très longue période, aucun savoir scientifique ne permettait d'expliquer l'univers visible, l'origine du vivant, ni les saisons, ni les événements climatiques, notamment les catastrophes naturelles telles que les inondations, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les tempêtes. Seule l'existence de dieux aux pouvoirs surnaturels donnait un sens et une explication à ce monde manifestement hostile et anarchique.

De par son exceptionnelle puissance évocatrice, la richesse et la complexité de l'image qu'il sous-tend, l'aigle s'est immédiatement imposé en tant que symbole ou emblème attaché aux plus hautes destinées, au monde des divinités.

L'aigle emprunte spontanément le symbolisme général des oiseaux qui, de par leur capacité à voler, incarnent la légèreté, la libération de la pesanteur, l'affranchissement du corps et des contingences matérielles. Reconnu comme roi des oiseaux, il est le représentant privilégié du monde céleste qui s'oppose au monde terrestre, puis par extrapolation qui incarne le bien affrontant le mal. De même, de par sa nature céleste, l'aigle s'apparente à l'âme et, de ce fait, acquiert un rôle d'intermédiaire entre la terre et le ciel, entre les dieux et les hommes, symbolisant l'amitié ou la colère des dieux envers les hommes. Pour ce faire, le langage d'ordre divin prêté aux oiseaux devient celui de la connaissance spirituelle. Il devient le messager des dieux.

Pour toutes ces raisons, l'aigle s'est immédiatement et sans restriction avéré l'instrument d'un symbolisme universellement reconnu.

De tous temps et en tous lieux, il a accompagné les plus grands dieux comme les héros les plus vénérés. Il n'existe pas de grands personnages, prêtres, chamans, devins, chefs de guerre, rois, empereurs ou de grandes divinités qui n'aient pas cherché à s'attribuer ses pouvoirs. Sa force symbolique l'a rendu présent dans tous les récits, mythes ou légendes, dans la Bible et le Coran, ou dans des domaines tels que la numismatique, l'héraldique, l'emblématique ; il a été et est encore de toutes les manifestations symboliques : blasons, insignes, armoiries, étendards, badges, enseignes, emblèmes, devises, sceaux, jetons, méreaux, monnaies et médailles.

Dès la préhistoire, l'aigle a pris une place particulière : les dernières études pratiquées lors des fouilles de la grotte de Fumane située au nord de l'Italie, ont amené les scientifiques à considérer que des plumes d'aigles royales trouvées sur le site pouvaient servir déjà d'ornements ou d'objets symboliques pour les

néandertaliens il y a 44 000 ans.

Chez les Aztèques, l'aigle a été identifié au soleil. Les deux grandes confréries guerrières étaient celle des chevaliers-aigles et celle des chevaliers-jaguars. Toujours chez les Aztèques, le cœur des guerriers sacrifiés servait d'aliment à l'Aigle solaire.

L'aigle a été également le substitut du soleil dans les mythologies amérindiennes et plus particulièrement chez les indiens de la prairie. Ainsi, la plume d'aigle et le sifflet en os d'aigle étaient indispensables à qui devait affronter l'épreuve de la danse qui regardait le soleil. Chez les Pavitso, Indiens d'Amérique du Nord, un bâton, portant à son extrémité une plume d'aigle procurée par un chaman, était posé sur la tête du malade, et le mal se trouvait emporté, comme le chaman par l'aigle dans ses vols magiques.

Dans la mythologie asiatique et nord-asiatique, il représentait également le soleil : en Chine, il symbolisait la force et au Japon, dénommé aigle du soleil, il était le messager des esprits. En Sibérie, il était le héros civilisateur, père des chamans, pour avoir donné naissance au premier chaman après avoir engrossé une femme. L'âme du chaman décédé était portée au ciel dans une barque tirée par des aigles.

Le dieu suprême des Germains, Odin, s'incarnait volontiers en aigle. En l'an 800, s'inspirant de l'empire romain qui illustrait le modèle idéal de domination sur le monde, Charlemagne, choisissait l'aigle pour incarner l'immense empire qu'il avait conquis de haute lutte, symbole qui sera repris par le Saint Empire romain germanique ; il restera le symbole le plus puissant de l'Allemagne tout au long de son histoire, Il sera le symbole de l'empire russe et du royaume de Prusse. De même, en France, s'inspirant de l'aigle carolingien, Napoléon le faisait placer au sommet de la hampe de tous les drapeaux de ses armées et, le 10 juillet 1804, le choisissait comme emblème du nouveau régime impérial.

L'aigle est cité trente-deux fois dans la Bible et il est présent dans le Coran. Ainsi, en tant qu'emblème céleste, il participe des visions d'Ézéchiel et accompagne Jean l'Évangéliste pour atteindre les sommets de la connaissance. Il évoque l'ascension de Jésus au ciel.

De nos jours, l'aigle est toujours l'emblème de nombreux pays et de grandes puissances telles que les États-Unis.

Partant de ce bref rappel, on constate que tous les peuples ont abondamment doté l'aigle de pouvoirs surnaturels et exceptionnels qui l'ont placé au-dessus des contingences matérielles. Il est un des signes symboliques les plus puissants. Pour cette raison, il incarne une multitude de valeurs : la force, la puis-

sance, l'autorité et le pouvoir, le courage, la guerre, la combativité, la sagesse, etc...

Sans rival dans les airs, il est désigné le roi des oiseaux et l'oiseau des rois. Certains savants voient même en lui le roi de tous les animaux, supplantant pour ce faire, l'ours de l'Europe germanique et celtique ou le lion de l'Europe romane.

LE SYMBOLE DE L'AIGLE DANS LE MONDE GRÉCO-ROMAIN

Comme pour les autres peuples, l'aigle s'est immédiatement imposé en tant que symbole ou emblème attaché aux plus hautes instances des mondes grec et romain.

Ses significations symboliques y furent multiples.

L'aigle fut tout d'abord l'oiseau céleste par excellence. Reconnu comme roi des oiseaux, il fut le représentant privilégié du monde céleste et pris part aux grands mythes gigantomachiques gréco-romains. De même, de par sa nature céleste, l'aigle servit d'intermédiaire entre le ciel et la terre, entre les dieux et les hommes. Il communiquait avec les dieux et se montrait leur messager.

Par suite, son vol et son chant furent observés par les augures pour comprendre et interpréter les intentions divines. Les auspices (*de aves spicere* : « observer les oiseaux ») permettaient de cerner les messages codés des dieux et prendre ainsi connaissance de leur volonté ou de leur conseil. Discipline avant tout visuelle, les auspices prenaient en compte également le cri des oiseaux et leur langage que seul le prêtre ou devin pouvait déchiffrer. C'est la fonction augurale et divinatoire de l'aigle. Ainsi dans l'Iliade, Priam dédiait cette prière à Zeus : « envoie-moi ton oiseau, rapide messager, l'oiseau qui t'es cher entre tous et qui a la force suprême. Il apparaît sur la droite, s'élançant au-dessus de la ville, et, à le voir, tous ont grande joie, et en eux le cœur se fond » (L'aigle volant à gauche est, au contraire, de mauvais augure et on retrouve ici la symbolique de la droite et de la gauche).

Oiseau céleste régnant sur le monde des esprits, l'aigle était aussi le guide, le conducteur des âmes des morts. Oiseau psychopompe, il entraînait les âmes vers les espaces invisibles. Ainsi, lors de la cérémonie de l'apothéose des empereurs romains, les officiants lâchaient du haut du bûcher un aigle qui portait au ciel l'âme du souverain divinisé. De cette pompe triomphale, la foule romaine était censée prêter à l'empereur une vie et un prestige magique et divin. L'aigle figurait également en couronnement de certains tombeaux impériaux reprenant en cela le rituel des stèles funéraires d'Hériapolis de Syrie qui étaient souvent ornées de l'image d'un aigle aux ailes déployées.

En second lieu, l'aigle fut l'oiseau solaire. Les grecs attribuaient à l'aigle qui était censé suivre la trajectoire du soleil, du lever au zénith, le pouvoir de regarder le soleil sans ciller et d'évoluer dans des régions du ciel inaccessibles à l'homme. De ce lien avec le soleil, l'aigle avait sa place dans le panthéon grec auprès de Zeus, maître du ciel, de la foudre et du tonnerre, puis dans le panthéon romain auprès de la divinité romaine ouranienne suprême, Jupiter. Oiseau solaire, il s'opposait au monde terrestre et participait du combat du Ciel contre la Terre, de la lumière contre les ténèbres, du bien contre le mal.

Tueur de serpent, animal chthonien, l'aigle, animal ouranien, était le symbole de la victoire de la lumière sur les forces obscures : il pouvait alors être représenté tenant dans son bec ou ses serres un serpent, animal maléfique par excellence.

Doté de cette force solaire et ouranienne que montre à l'évidence la puissance de son envol, l'aigle devint tout naturellement l'oiseau-tutélaire, l'initiateur qui seul était capable de voler d'un monde à l'autre. Il était un de ces animaux primordiaux initiateurs. Sa vue perçante en faisait un clair-voyant en même temps qu'un psychopompe comme nous l'avons vu précédemment.

Bien qu'il ne fût pas immortel, il possédait un pouvoir de rajeunissement : il s'exposait au soleil et, quand son plumage était brûlant, il plongeait dans une eau pure et retrouvait ainsi une nouvelle jeunesse.

Enfin, l'aigle fut l'oiseau de Jupiter. Le Jupiter latin, dieu créateur du monde, était le seigneur des phénomènes célestes : tonnerre, éclair, foudre, pluie. La foudre symbolisait l'étincelle de la vie et le pouvoir fertilisant. C'était la manifestation brutale et soudaine du feu céleste d'une violence irrésistible. C'était le symbole ambivalent qui illuminait et qui foudroyait. Il était bénéfique ou néfaste. C'était l'instrument des bienfaits associés à la pluie et à la semence céleste ou du châtement divin. Il régnait à Rome sur le Capitole qui lui était spécialement consacré. Peu à peu ce Jupiter latin, de par son assimilation à Zeus, devint le grand protecteur de la cité. Il incarnait, au dedans comme au dehors, la grande puissance tutélaire de l'Empire : il était « *Jupiter Optimus Maximus* ». Il dominait toutes les créatures divines ou terrestres.

Pour les romains, l'aigle était le seul oiseau capable de voler à hauteur de la demeure des dieux, de pouvoir regarder le soleil sans ciller, de rester insensible à la foudre et d'être aussi rapide que l'éclair. Ces qualités, héritées autant des fables mythologiques que des naturalistes antiques, alimentèrent les différents symboles de puissance et de majesté qu'il projetait. C'est donc tout naturellement que, roi des oiseaux, il devint

l'oiseau de Jupiter, dieu du ciel et de l'orage et maître de tous les dieux. En compagnie de Jupiter, il régnait sur l'empire du ciel. De nombreuses représentations sculpturales le placent aux côtés de Jupiter, quand il ne se substitue pas à lui. Quelquefois, il était représenté tenant dans ses serres l'éclair foudroyant. Animal prestigieux, le plus vénéré dans la culture romaine, symbole de la puissance de la divinité suprême, il exprimait à la fois l'ascension et la royauté.

Paré de cette magnificence et de la capacité à régner sur toute la création animale, il évoquait l'image de la domination du monde. Il devint l'oiseau tutélaire de Rome, de l'empereur et des légions romaines, la figure privilégiée de la grandeur et de la puissance de l'empire romain. Compagnon de Jupiter, il présida aux triomphes et fut associé aux victoires militaires.

ESSAI D'INTERPRÉTATION DU CAVALIER À L'AIGLE

Le Jupiter à l'aigle découvert sur le site de la Croix Guillaume, malgré l'absence de piédestal à quatre dieux, de chapiteau ou de colonne, s'inscrit néanmoins dans la lignée des représentations bien codifiées des groupes du cavalier à l'anguipède.



Jupiter, Croix Guillaume, (Saint-Quirin),
Musée du Pays de Sarrebourg (cl. DH)

Toutefois, le monument du cavalier à l'aigle se différencie de ce stéréotype par la présence, en lieu et place du monstre anguipède, d'un aigle, ailes repliées sur le haut desquelles reposent les pattes antérieures du cheval.

Ce groupe du cavalier à l'aigle est unique à ce jour. Un autre groupe découvert à Grand (88) s'écarte également du schéma traditionnel dans la mesure où les pattes antérieures du cheval ne reposent pas sur les épaules d'un monstre serpentiforme ou autre monstre chtonien, mais sur les ailes d'un petit personnage, type génie ailé, semblant s'élancer hors du chapiteau. Les interprétations contradictoires données à ce

groupe ne permettent aucune comparaison utile avec notre groupe du cavalier à l'aigle, sauf à constater l'existence possible de groupes hors norme.

La symbolique attachée à l'aigle, animal ouranien, diamétralement opposée à celle du monstre anguipède, animal chtonien, oblige nécessairement à réinterpréter le sens de cette statuaire. En effet, la scène évoquée ne peut plus être celle de Jupiter terrassant ou soumettant un monstre serpentiforme, mais au contraire celle d'une alliance entre le dieu et un de ses attributs les plus puissants, l'aigle.

Un examen analytique de cette nouvelle statuaire s'impose.

Celle-ci s'articule sur trois éléments principaux : le cavalier, le cheval et l'aigle.

Grâce aux découvertes et connaissances actuelles, il n'est plus contesté que le cavalier est Jupiter, dieu suprême des Romains.

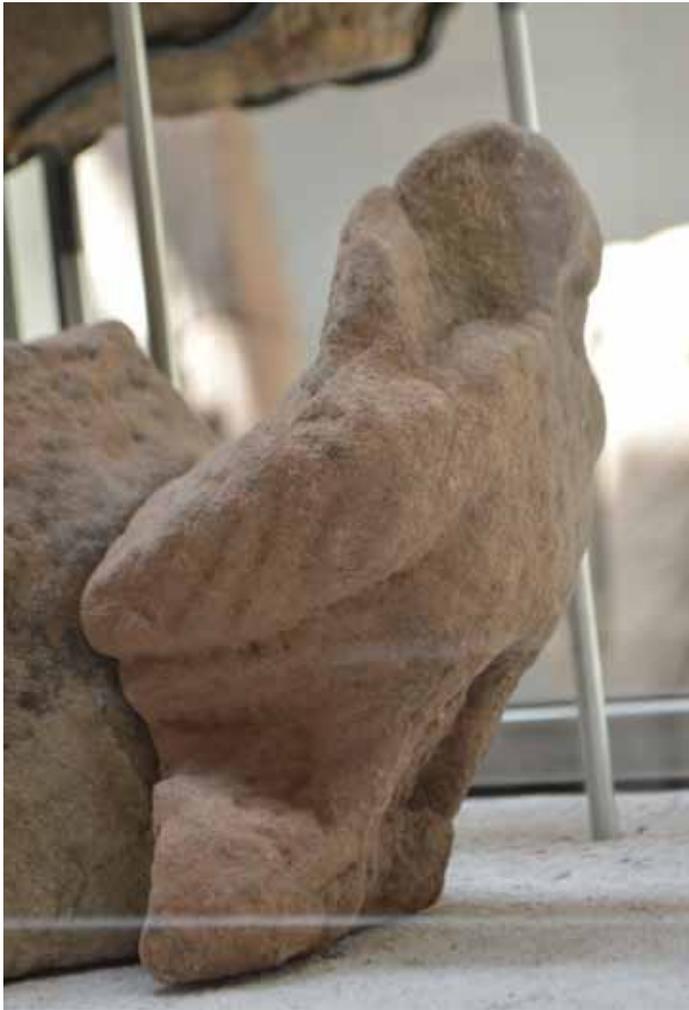
Mais, contrairement au canon romain qui présente généralement Jupiter, imité en cela du Zeus grec, barbu, nu ou vêtu d'un manteau lui couvrant les épaules, assis en majesté ou debout brandissant le foudre, le cavalier à l'aigle est vêtu d'une cuirasse, d'une jupe courte et de bottines, comme les militaires romains. Sa main gauche tient les rênes et sa main droite levée devait vraisemblablement tenir le foudre jovien. Il chevauche un cheval de guerre.

À part quelques rares exceptions, cette représentation atypique se retrouve essentiellement dans les provinces septentrionales de l'Empire, la Gaule Belgique et la Germanie Inférieure. Dans ces provinces, ce n'est pas Jupiter trônant parmi les dieux du monde romain qui est représenté, mais bien Jupiter pris dans sa fonction première de dieu protecteur, maître des éléments célestes et naturels.

Cette fonction protectrice est confortée par le fait que certains groupes montrent Jupiter tenant, au lieu du foudre, la roue cosmique, attribut du dieu gaulois Taranis, dieu qui, selon certains historiens, est évoqué sous l'iconographie gréco-romaine de Zeus/Jupiter. Or, Taranis, est principalement le dieu du ciel, de la foudre et du tonnerre. Ce dieu est le plus souvent représenté comme un homme d'âge mûr, barbu et viril et il est parfois accompagné d'animaux tels que le cheval ou l'aigle, tous deux ayant un rôle psychopompe.

L'imaginaire gaulois se retrouve également dans le choix de la statue équestre. En effet, le Jupiter cavalier n'existe pas à Rome.

La position de la monture, à l'évidence un cheval de guerre, cambrée sur ses pattes postérieures et les pattes avant reposant sur les ailes de l'aigle donne à l'ensemble une dynamique de mouvement qui ren-



Aigle, Croix Guillaume, (Saint-Quirin),
Musée du Pays de Sarrebourg (cl. DH)

force l'image d'une élite guerrière, celle des equites, de nature nettement plus gauloise que romaine.

Dans les groupes stéréotypés du cavalier à l'anguipède, l'ennemi est désigné : il s'agit du monde des ténèbres, des éléments naturels néfastes et maléfiques. La dynamique de la sculpture, cheval cambré bondissant et terrassant le monstre anguipède, glorifie la domination de Jupiter sur ces éléments maléfiques.

Dans la statuaire étudiée, la présence de l'aigle entre et sous les pattes du cheval modifie le sens de l'action représentée. L'aigle est l'oiseau céleste, l'oiseau solaire, compagnon et attribut de Jupiter. Il ne peut y avoir de combat ou de soumission entre eux. De par ses valeurs, vif et rapide comme l'éclair et la foudre, rapace prédateur fondant sur sa proie, il magnifie et multiple par sa présence les pouvoirs attribués à Jupiter.

Bien mieux, de par sa taille importante et de par son rôle de soutien du cavalier et de sa monture, l'aigle participe de la propre dynamique de la chevauchée du dieu et apparaît comme un acteur à part entière de la scène évoquée. Ainsi, l'aigle est non seulement l'attribut physique et matériel de la divinité mais également l'acteur de la puissance de celle-ci et ce contrairement aux représentations classique de Jupiter en pied avec un aigle à ses côtés, image passive du dieu et de

son compagnon. Jupiter et l'aigle fusionnent dans un même élan, le soutien de l'animal qui symbolise les forces célestes et solaires apparaît sans partage.

L'ennemi n'est plus identifié. Cette absence ajoute à la majesté du cavalier qui devient alors celui qui domine sans exception ni limite tous ceux qui voudraient s'opposer à lui ou porter atteinte aux personnes sous sa protection.

Installé sur l'aire cultuelle du hameau de la Croix Guillaume en compagnie vraisemblablement des trois autres cavaliers à l'anguipède, le groupe du Jupiter à l'aigle se prête à un culte privé, domestique, voire communautaire pour les habitants du hameau de la Croix Guillaume, culte donné à la gloire de Jupiter dans ses fonctions de protecteur et de sauveur de la nature et des saisons.

On peut noter que l'aire cultuelle où se dresse le Jupiter à l'aigle est proche de la nécropole. La dimension psychopompe de l'aigle ne peut, dès lors, être négligée.

En conclusion, la force symbolique de ce groupe, tout en reprenant l'iconographie et la mythologie gréco-romaine, est d'inspiration fortement locale et s'inscrit, à défaut de tout idée de velléité de conquête pour cette province romaine qu'est la Gaule Belgique, dans le rôle de bienfaiteur, de protecteur et de sauveur du dieu suprême.

Ainsi, si quelques pistes ont pu être brièvement esquissées, combien encore de questions sans réponses : qui étaient les commanditaires, quelle était l'importance de l'atelier de sculpture de la Croix Guillaume, qui étaient ses sculpteurs, d'où venaient-ils, quelle était leur formation, quelle était leur connaissance des grands ateliers, des autres représentations, des mythes et panthéons gréco-romains, quelle a été la chronologie de ces divers groupes, comment s'est opérée leur diffusion, qui les a détruit et pourquoi... et encore bien d'autres interrogations.

Bibliographie

Chevalier (J.) et Gheerbrant (A.) - *Dictionnaire des symboles*, Jupiter, éd. Robert Laffont, Paris, 2008.

Grimal (P.) - *Dictionnaire de la Mythologie Grecque et Romaine*, PUF, Paris, 1988.

Cumont (F.) - L'aigle funéraire de Syrie et l'apothéose des empereurs romains, *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Vol. 54 N° 6, 1910 p. 441 (www.persee.fr).

Gilonne (M.) - L'aigle royal selon la perception aztèque, *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, Vol. 38, N° 2, 1996, p. 77-94 (www.persee.fr).

Valensi (L.) - Le panthéon gallo-romain : un polythéisme composite, *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, Vol. 1, N°1, 2011 p. 174-197 (www.persee.fr).

Gros (P.) - *Rites funéraires et rites d'immortalité dans la liturgie de l'apothéose impériale*, *École pratique des Hautes Études 4^e*

section, *Sciences historiques et philologiques*, Annuaire 1965-1966. 1965. p. 477-490 (www.persee.fr).

Pastoureau (M.) - Quel est le roi des animaux ?, *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Vol. 15, N° 1, 1984, p. 133-142 (www.persee.fr).

Hollard (D.) - *Taranis, le dieu celtique à la roue. Remarques préliminaires Daniel Gricourt, Dialogues d'histoire ancienne*, Vol. 16, N° 2, 1990 p. 275-320 (www.persee.fr).

Blanchard (F.) - *Jupiter dans les Gaules et les Germanies*, Presses Universitaires de Rennes, 2015.

Heckenbenner (D.) *et alii - Le site gallo-romain de la Croix-Guillaume à Saint-Quirin*, Araps, Nancy, 2008.

Ontabilla (H.) - L'histoire du Jupiter à l'anguipède *Les Potins de l'Araps*, 2015, p. 6-18.



cl. HO



Jupiter à l'aigle, maquette en plâtre de Denis Mellinger, réalisée à partir des fragments découverts en fouille et conservés au Musée du Pays de Sarrebourg (cl. HO)

Programme 2016

A ne pas manquer ! Journées européennes du patrimoine
Le dimanche 18 septembre : Inauguration de la statue du Jupiter à l'aigle

La statue en grès de Jupiter à l'aigle est sculptée par Denis Mellinger à partir de la maquette en plâtre réalisée en 2015. Elle sera fixée sur une colonne en grès et mise en place sur le site de la Croix Guillaume à Saint-Quirin en septembre 2016.

De nombreuses animations se dérouleront toute la journée en présence de l'artiste.

Ce projet a été réalisé par l'Araps avec le concours de la Communauté des communes des Deux Sarres, de Deux Sarres Tourisme, de la Commune de Saint-Quirin et de plusieurs donateurs.

Il n'est pas trop tard pour faire un don : les donateurs recevront une gravure originale représentant Jupiter de l'artiste Bernadette Heckenbenner.

- La programmation des conférences est en cours.
- 2^e semestre visite de l'exposition : « La France pour horizon, la France et les duchés de René II à Stanislas », au palais des Ducs de Lorraine (Musée lorrain).
- Les journées nationales de l'Archéologie auront lieu les 17, 18 et 19 juin.
- Prospections archéologiques : le dimanche matin à partir de 9 h 30 au printemps automne et hiver.
- Nettoyage de la Croix Guillaume : le dimanche matin à partir de 9 h 30 en été.
- Atelier enduits peints au Musée de Sarrebourg (contacts : araps57@gmail.com ou 0684918617)

Sommaire

Editorial	p.1
Les juridictions pénales face aux fléau des pratiques illégales des détecteurs de métaux	p.2
Les prospections archéologiques	p.5
Puzzles en vrac au musée du pays de Sarrebourg	p.8
La carpologie	p.9
La conservation préventive du mobilier archéologique	p.11
La fonction symbolique de l'aigle dans le monde romain, décryptage du cavalier à l'aigle	p.14
Programme 2016	p.19
L'Araps en 2015	p.20

L'ARAPS en 2015

- Les conférences :
 - 13 mars : Les fondations de la cathédrale de Strasbourg, par B. Royet. Dans le cadre de l'exposition : C'était là, sous nos pieds...
 - 10 avril : Des gaulois sur toute la ligne, C. Féliu.
 - et 29 mai : Les premiers paysans d'Alsace, par P. Lefranc.
 - 18 septembre : La diversité des pratiques funéraires mérovingiennes, par A. Lefebvre.
 - 4 décembre : Les verreries oubliées de la forêt de Saint-Quirin, par D. Heckenbenner,
- 22 mars : Journée des chemins avec le club vosgien.
- 20 juin : Journées nationales de l'archéologie, balade au Saveux.
- 19 et 20 septembre : Journées européennes du patrimoine, présentation de la maquette du Jupiter. à l'aigle.
- 18 octobre : Balade archéologique, de la Croix Guillaume aux Deux Croix.(Araps-Club vosgien).



50 € - dépôt vente à l'Araps

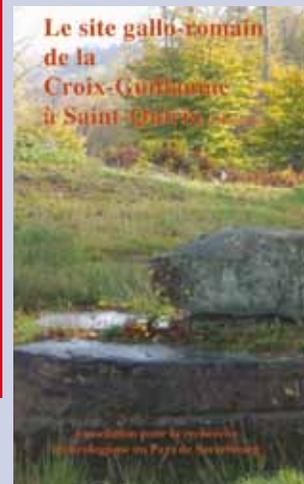
Les n°11, 2, 13, 14 (2012 à 2015) de l'Araps sont disponibles (2,5 €)

Contact : araps57@gmail.com



cl. DH

cl. HO



Le site gallo-romain de la Croix Guillaume 5 €

- Visites d'expositions et de sites :
 - 6 mars : Musée de Gravelotte.
 - 10 avril : «C'était là, sous nos pieds», au Musée du Pays de Sarrebourg.
 - 18 juillet : Site de Grand (88).
 - 23 août : «Trésors des Médiomatriques» à Bliesbruck.
 - 25 octobre : «L'or blanc des celtes», au Musée du sel de Marsal.
 - 13 décembre : «L'âge de faire», au Musée de l'Histoire du fer de Jarville.



cl. HO

Qu'est ce que l'ARAPS ?

L'association, fondée en 1997, a pour but de promouvoir la recherche et la mise en valeur du patrimoine archéologique au Pays de Sarrebourg, en concertation avec les services patrimoniaux compétents (Service régional de l'archéologie). Elle est notamment chargée de l'entretien et de l'animation du site de la Croix Guillaume à Saint-Quirin.

Membres du bureau :

Présidente : Dominique Heckenbenner

Vice-présidente : Muriel Rohmer

Secrétaire : Roland Maret

Secrétaire-adjoint Henri Ontabilla

Trésorière : Dany Gérard

Trésorière-adjointe : Isabelle Maret



Pierre Niclot, Alain Gerber et Chantal Grenier, qui ont œuvré durant plusieurs années au sein de notre association, nous ont quittés en 2015.



Parcours Chagall-Musée du Pays de Sarrebourg et Chapelle des Cordeliers

Du 1^{er} avril au 31 octobre : ouvert tous les jours de 10 h à 18h. Le dimanche et les jours fériés de 14 h à 18 h. Fermé le mardi
De novembre à mars, ouvert tous les jours de 14h à 18h. Fermé le mardi

Fermé le 1^{er} janvier, du 10 au 31 janvier, le 1^{er} mai, le vendredi saint et le dimanche de Pâques, les 25 et 26 décembre

Contact : 03 87 08 08 68

com.musee.sarrebourg@wanadoo.fr

Crédits photographiques : Dominique Heckenbenner (DH), Henri Ontabilla (HO)